



1, Place de la Mairie - Pôle des Services Publics  
24 590 SALIGNAC-EYVIGUES  
Tél : 05 53 30 43 57 - Fax : 05 53 28 85 21  
www.paysdefenelon.fr

COURRIER ARRIVE  
LE  
28 FEV. 2017

Salignac Eyvigues, le 23 février 2017

SCAT

Madame la Préfète  
Les services de l'Etat  
Direction Départementale des Territoires  
Service Connaissance et Animation Territoriale  
Cité administrative  
24024 PERIGUEUX Cedex

Objet : Bilan de la mise à disposition du projet d'autorisation de défrichement soumis à étude d'impact

Madame la Préfète,

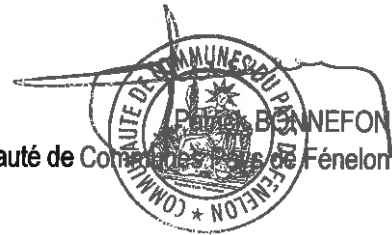
La mise à disposition du public relative à l'autorisation de défrichement sise sur la Borne 120, comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, a eu lieu du lundi 23 janvier au lundi 06 février 2017 en mairie de Saint Crépin et Carluçet aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie et ce conformément aux modalités définies par l'arrêté préfectoral du 06 janvier 2017.

Le dossier n'a fait l'objet d'aucune consultation en Mairie et par conséquent d'aucune consignation dans le registre mis à disposition (cf. document ci-joint). Cette mise à disposition n'a pas mobilisé les administrés ou autres personnes pouvant être concernés par le projet.

Aussi, le maître d'ouvrage constate que la mise à disposition s'est déroulée conformément aux modalités énoncées et n'a pas mis en exergue d'observations susceptibles de remettre en cause la poursuite du projet de défrichement sur le site de la Borne 120.

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de ma considération distinguée.

Président de la Communauté de Communes du Pays de Fénélon



P.J : Copie du registre de mise à disposition du public signé et paraphé par Monsieur le Maire de Saint Crépin et Carluçet

*Archignac, Borrière, Calviac en Périgord, Carluçet, Carnac Villac, Cazeaux, Jagnac,  
Nadaillac, Orliac, Paulin, Peyrillac et Millac, Prats de Carluçet, Sainte Monhane,  
Saint Crépin (C), Carluçet, Saint Genès, Salignac-Eyvigues, Simyrols, Saint Julien de Lampon, Veyrignac,*



# REGISTRE DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC



Objet de la mise à disposition :

**Projet de défrichage pour l'extension de la zone d'activités économiques de la Borne 120 Commune de Saint Crépin et Carlucet**

**Mise à disposition du lundi 23 janvier 2017 au lundi 06 février 2017 inclus**

Unit 1

Unit 2

Unit 3

Unit 4

Unit 5

Unit 6

Unit 7

Unit 8

Unit 9

Unit 10

Unit 11

Le Présent Registre, contenant 4 Pages,  
côté et paraphé par Nous, Alain Vilatte  
Maire de Saint - Crépin et Carluet  
commencé le 23/01/2017

Feuillet n°1 - paragraphe

AV

pour 15 jours  
le 23/01/2017

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.

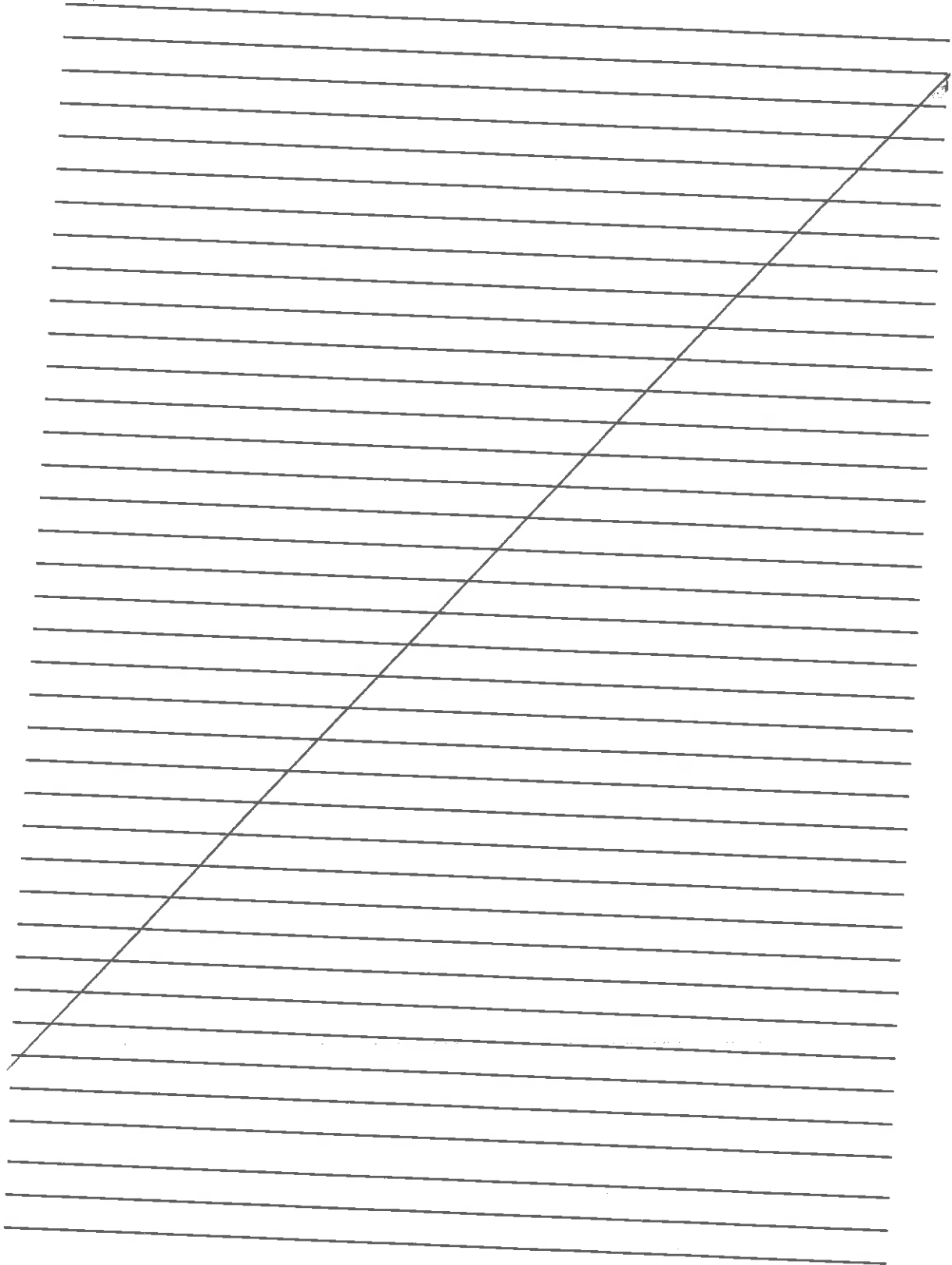


A large area of the page is ruled with horizontal lines for public observations. A diagonal line is drawn across this area from the bottom left to the top right, indicating that no observations were recorded.

AV

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

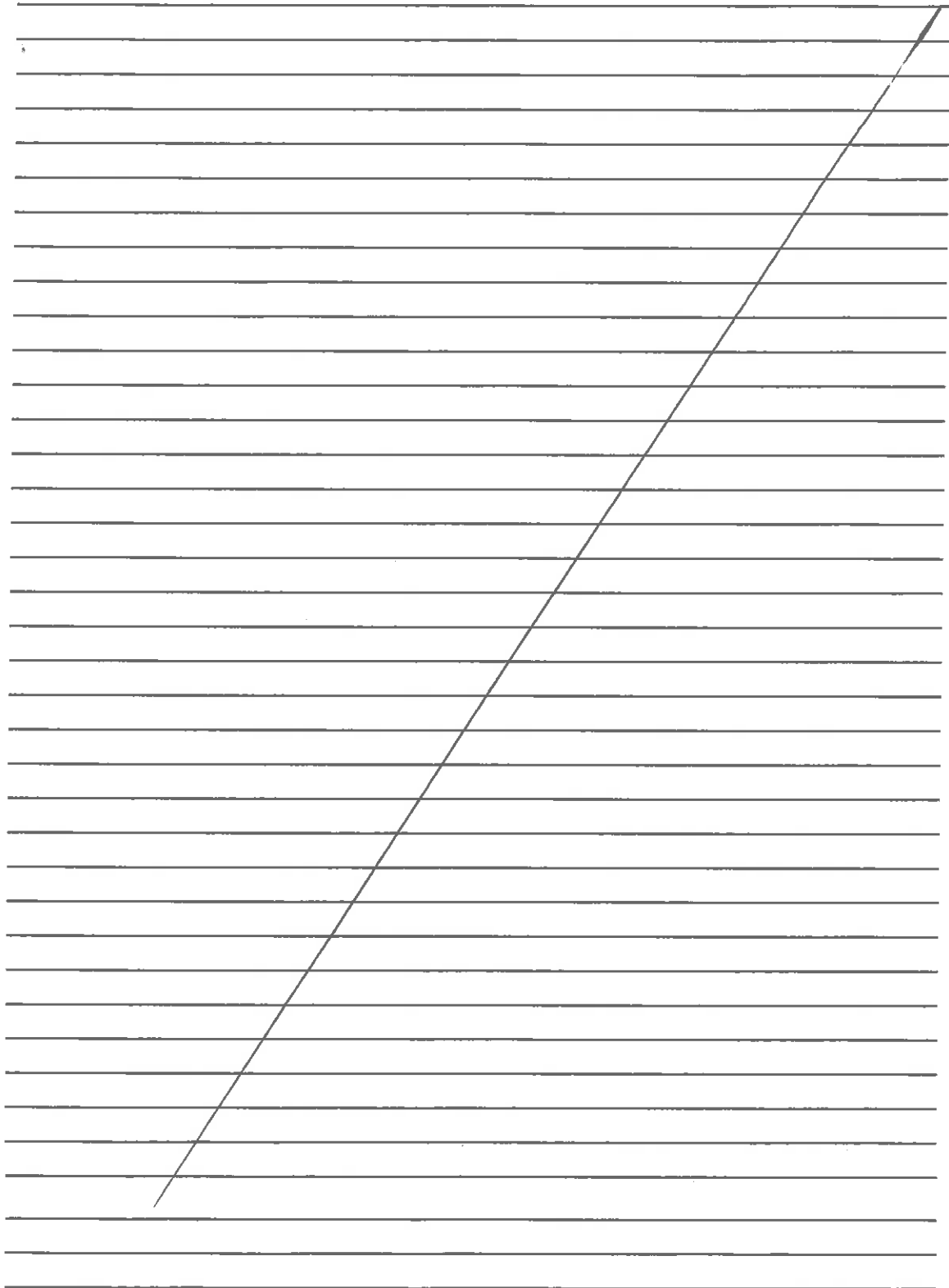
*pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.*



AV

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

*pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.*



**OBSERVATIONS DU PUBLIC**

pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre.

*(The registration area is crossed out with a large diagonal line.)*

Le délai de mise à disposition étant expiré  
Je soussigné, Alain VILATTE, maire de Saint-Crépin et  
Carluet déclare clos le présent registre.  
A Saint-Crépin-et-Carluet, le 09/02/2017

